

# Les sages-femmes se manifestent



**Elles demandent une réelle reconnaissance professionnelle**, une revalorisation de leurs salaires et l'amélioration de leurs conditions de travail ainsi que des conditions de prise en charge des parturientes. Le 12 mai, à l'appel de leurs organisations syndicales, dont

FO, les sages-femmes seront dans l'action un peu partout en France. Une manifestation est prévue à Paris. Alors que ces femmes –ils ne sont que 70 hommes en France– exercent une profession médicale au même titre que les dentistes ou les médecins, la fonction pu-

blique hospitalière, qui emploie 10 000 des 20 000 sages-femmes exerçant en France, ne reconnaît pas ce statut, les assimilant à des emplois paramédicaux.

## UNE PROFESSION MÉDICALE À PART ENTIÈRE

En début de carrière, le salaire d'une sage-femme exerçant à l'hôpital est d'environ 1 700 euros net, tandis qu'un dentiste hospitalier débutant est rémunéré

aux alentours de 5 000 euros. Les «libérales» ne sont guère mieux loties avec une consultation établie à 17 euros. Ainsi les sages-femmes sont très mal rémunérées au vu de leurs cinq années d'études supérieures, de leurs compétences et de leur responsabilité médi-

cale. Elles assurent 70% des naissances. En plus des accouchements, elles effectuent un suivi médical pendant et après la grossesse, ainsi que le suivi gynécologique des femmes en dehors de la grossesse (examens médicaux, contraception, pose de stérilets...).

Les sages-femmes s'inquiètent aussi de la dégradation de leurs conditions de travail et des conditions d'accueil des femmes, avec la concentration des naissances dans de grosses structures et les fermetures de maternités de proximité. Le 12 mai, elles espèrent être entendues par le ministre de la Santé. FO a d'ores et déjà obtenu une première avancée.

«Le ministère de la Santé s'est engagé la semaine dernière, auprès de notre fédération, à ouvrir des négociations sur le volet statutaire de la profession», indique Denis Basset, de la Fédération FO des Services publics et de Santé (SPS-FO).